

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

DELIBERATION N°15 - DCM-2026072315

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 23
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Création d'un
Conseil Local de
Sécurité et de
Prévention de la
Délinquance
(CLSPD)**

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, M. Guy BOULANGER, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Hélène URRUTY, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

Membres représentés par pouvoir :

M. Mathieu DELAU donne pouvoir à Mme Morgane CHAZELLE
M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Amina EJNAÏNI donne pouvoir à M. Jérôme RANCE
Mme Catherine PERLANT donne pouvoir à M. Guy BOULANGER
Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Gilles LASSABE

Membre excusé :

Mme Lona BARRASA-MARTIAL

Secrétaire de séance : Mme Morgane CHAZELLE

Rapporteur : Monsieur Xavier DAVARD, *Adjoint délégué à la Sécurité, à la Tranquillité publique et à la Cohésion sociale*

La création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur la commune de Boucau constitue une réponse adaptée et structurante aux enjeux de tranquillité publique et de prévention identifiés sur le territoire.

Ce dispositif permettra de :

- Coordonner l'ensemble des acteurs locaux autour d'une stratégie commune ;
- Mobiliser des financements dédiés, notamment ceux de l'État (FIPD) ;
- Mettre en œuvre des actions concrètes et évaluables ;
- Améliorer durablement le cadre de vie et le sentiment de sécurité des habitants.

La mise en place du CLSPD s'inscrit dans une démarche partenariale, pragmatique et progressive, respectueuse des compétences de chacun et ouverte aux évolutions du territoire.

Au-delà des objectifs opérationnels, ce dispositif vise à renforcer le lien social et à promouvoir une culture partagée de la prévention, fondée sur la confiance entre les institutions, les professionnels de terrain et les habitants. En agissant en amont des difficultés, en soutenant les familles et en offrant des perspectives aux jeunes, le CLSPD contribuera à faire de Boucau une commune plus sûre, plus solidaire et plus apaisée.

La réussite de cette initiative reposera sur l'engagement de tous les acteurs concernés – élus, services de l'État, forces de sécurité, associations, bailleurs sociaux, établissements scolaires, professionnels de santé et citoyens – et sur une volonté politique constante de faire de la prévention et de la tranquillité publique une priorité partagée.

Où l'exposé de Monsieur Xavier DAVARD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune de Boucau ;
- **ADOpte** les axes stratégiques et le plan d'actions présentés dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du CLSPD ;
- **SOLLICITE** les financements auprès de l'État, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et de tout partenaire concerné.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 23/07/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**La Secrétaire,
Mme Morgane CHAZELLE**

